



**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 5 :**

DEMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-  
DEVELOPPEMENT - BORDEAUX  
METROPOLE / VILLE DU BOUSCAT 2015  
- 2017 - AVENANT N°1

**Séance ordinaire du 12 Juillet 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 12 Juillet 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI (à M. QUANCARD), Joan TARIS (à MME DUPIN), Bernadette HIRSCHWEIL (à M. FARGEON), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Nancy TRAORE (à M. MARC), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Pierre CATARD (à M. MARCERON), Pascal BROQUAIRE (à MME LAYAN)

**Absent :**

**Secrétaire :** Philippe VALMIER

**DOSSIER 5 : DEMARCHE CONTRACTUELLE DE CO-DEVELOPPEMENT –  
BORDEAUX METROPOLE / VILLE DU BOUSCAT 2015 – 2017 –  
AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par délibération en date du 7 juillet 2015, le Conseil Municipal de la Ville du Bouscat avait entériné les termes du contrat de co-développement associant la Ville et Bordeaux Métropole. Il avait également autorisé le Maire à le signer.

Les contrats de co-développement 2015-2017 traduisent les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les projets de territoire communaux et métropolitains tant dans le domaine de l'aménagement urbain, du développement économique, de la voirie, des déplacements que du développement durable.

L'article 6 des contrats prévoit la possibilité de faire des adaptations des contrats selon le principe de substitution d'actions, avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeux.

La Ville du Bouscat, pour tenir compte de l'impossibilité de réaliser dans la période du présent contrat (2015-2017) la fiche relative aux travaux de réaménagement de l'avenue de Tivoli, compte tenu de la nécessité de consacrer cet itinéraire à la déviation des lignes de bus TBM durant les travaux du Tramway D, a demandé le remplacement de ce projet par les adaptations suivantes :

- **Fiche Action N°19** : "Réaménagement de l'avenue de Tivoli (section Bld 1<sup>er</sup>-Rue R. Poincaré)" :
  - maintien de cette fiche action avec révision du niveau d'engagement : poursuite de l'AVP, levée des préalables fonciers
  - montant prévisionnel : 1 M d'euros
  - la réalisation des travaux de voirie sera différée sur le prochain contrat.
  
- **Nouvelle Fiche** : "Réaménagement du carrefour Blum-Les Ecus".
  - en contrepartie de l'adaptation de la FA n°19, réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues Blum et les Ecus pour fluidifier le trafic en prévision de l'arrivée du tram s'inscrivant dans les aménagements liés à la mise en œuvre de la ligne D et contribuant à la politique métropolitaine de réduction des carrefours à feux
  - montant prévisionnel : 550 000 euros.
  
- **Fiche Action N° 7** : "Aménagement de la friche ferroviaire Ravezies - La Vache".
  - modification de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération (devant être assurée par les communes de Bruges et du Bouscat en phase travaux) au profit de Bordeaux Métropole
  - dotation financière stable.

Les demandes de la Ville ayant fait l'objet d'une instruction favorable de la part des services de la Métropole, une délibération dans ce sens était prévue lors du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole en date du 8 juillet 2016,

Considérant tout l'intérêt de la démarche contractuelle autour d'objectifs partagés,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les actions définies dans l'avenant N° 1 au contrat de co-développement entre la Ville et Bordeaux Métropole,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré le 12 Juillet 2016

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a short vertical line extending downwards.

Patrick BOBET

